



Département de la SEINE-
MARITIME
Arrondissement de ROUEN

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en
exercice

29

Nombre de présents

26

Nombre de pouvoirs

3

Nombre de votants

29

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bonsecours, légalement convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRELAUD, Maire.
Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : M. GRELAUD, Maire ; Mmes & M. ADAM ; LEPICARD ; COUILLARD ; MARCOTTE ; BUNAUX ; LELEU ; HEYTE ; RESCHKE adjoints au Maire.

Mmes & M. LEFEBVRE ; REBISCHUNG ; GOUVERNE ; MICHEL ; BEUCHER ; MONCHAUX ; MARECHAL ; LUCIANI ; MACÉ ; LOUCHEL ; FERON ; LEFRANCOIS ; GUICHART ; COMOR ; HEQUET ; BRUNET ; DROUIN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. LEGRIS donne pouvoir à M. GRELAUD ; M. LABARRE donne pouvoir à M. HEQUET ; Mme MARTIN donne pouvoir à M. COMOR.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Pierre LOUCHEL

2023.15 - Ressources humaines : Tableau des effectifs

« Le Conseil Municipal de BONSECOURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8,

VU le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,

VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,

VU le décret n° 2021-1885 du 29 décembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux aides-soignants et aux auxiliaires de puériculture de la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs de la Ville de Bonsecours,

CONSIDÉRANT l'intégration en catégorie B des auxiliaires de puériculture territoriaux,

CONSIDÉRANT que du fait de l'intégration en catégorie B, les six postes au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe inscrits au tableau des effectifs de de la Ville de BONSECOURS sont transformés en six postes au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

CONSIDÉRANT la création d'un cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux intégrés en catégorie B,

CONSIDÉRANT que du fait de cette création, les deux postes au grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe inscrits au tableau des effectifs de la Ville de BONSECOURS sont transformés en deux postes au grade d'aide-soignant de classe normale,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif pour permettre la mise en stage au 1^{er} avril 2023 d'un agent contractuel au sein des services de la Ville de Bonsecours,

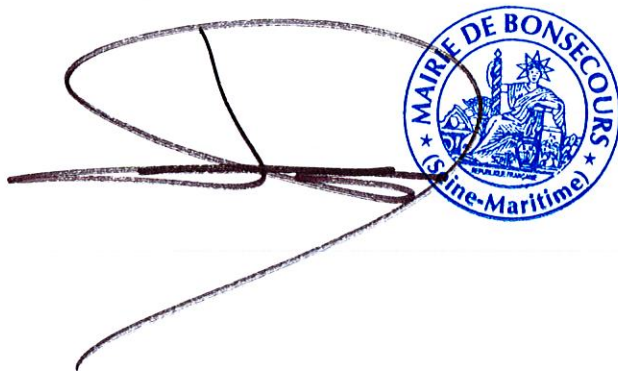
Et après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** le tableau des effectifs joint. »

Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Bonsecours le 29 mars 2023

Laurent GRELAUD,
Maire de Bonsecours



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230331-2023-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation